



voix  
DE FEMMES

# Projet associatif 2026-2030



voix



voix  
DE FEMMES



voix

Siège social : Maison de Quartier, place des Linandes Beiges 95000 Cergy  
<https://association-voixdefemmes.fr/>  
contact@voixdefemmes.eu - 01 30 31 55 76

**Dispositif d'accompagnement des victimes :**  
**SOS Mariage Forcé - [contact@sos-mariageforce.org](mailto:contact@sos-mariageforce.org) - 01 30 31 05 05**

1. Les origines de Voix de Femmes.....	4
2. Le constat et les enjeux.....	5
3. La raison d'être et les objectifs.....	7
4. Les valeurs.....	9
5. La gouvernance et l'organisation.....	11
6. La méthodologie et les principes d'action.....	12
7. Les actions mises en œuvre.....	14
8. Les ambitions de l'association.....	17
9. Impact et évaluation.....	23

## Pourquoi ce projet associatif ?

Le projet associatif de Voix de Femmes est le document de référence qui précise la raison d'être de l'association, ses finalités ainsi que les valeurs qui fondent son engagement et encadrent son action.

Il affirme sa mission centrale : lutter contre le mariage forcé et les violences qui y sont intrinsèquement liées par l'accompagnement des victimes, la sensibilisation des différents publics à cette cause et le plaidoyer institutionnel et juridique. Le projet associatif permet de structurer les priorités de l'association, d'assurer la cohérence de ses missions et de garantir des actions respectueuses des droits, de la parole

et de la sécurité des personnes concernées. Ce projet associatif a été élaboré collectivement par les salarié·es et le conseil d'administration de Voix de Femmes à partir des actions et des analyses produites par l'équipe salariée. Cette démarche garantit un projet ancré dans la réalité de terrain ainsi que des besoins identifiés.


Document vivant, le projet associatif de Voix de Femmes a vocation à évoluer en fonction des réalités sociales, juridiques et institutionnelles, ainsi que des enseignements de notre expérience de terrain afin de renforcer l'impact de l'action associative dans la lutte contre le mariage forcé.

# 1

# LES ORIGINES DE VOIX DE FEMMES



Fondée en 1998, l'association Voix de Femmes est née de la détermination et de l'engagement de Nadia Aboud, confrontée elle-même à un mariage forcé : son histoire est avant tout celle d'une résilience transformée en combat collectif.



*Nadia part en Algérie avec sa famille mais une fois sur place, elle comprend qu'elle est là pour être mariée de force à un homme qu'elle ne connaît pas. Pendant plusieurs mois elle est séquestrée et vit un mariage qui l'enferme dans un destin qu'elle n'a pas choisi. Son assistante sociale scolaire en France se mobilise auprès des autorités pour faire reconnaître Nadia comme citoyenne française retenue contre son gré à l'étranger.*

*De retour en France, Nadia milite au sein des premières structures féministes et fait un constat crucial : la violence spécifique du mariage forcé est méconnue ou invisibilisée par d'autres problématiques. Pour remédier à l'absence de toute structure dédiée, elle crée alors l'association Voix de Femmes afin d'offrir une écoute spécialisée, un soutien émotionnel et un accompagnement expert aux jeunes femmes confrontées au mariage forcé.*

L'objectif était clair dès 1998 : sécuriser les parcours de sortie de cette violence en France, accompagner le rapatriement des victimes retenues contre leur volonté à l'étranger et sensibiliser les pouvoirs publics pour qu'aucune jeune femme ne se sente plus seule et démunie face à cette violence. Voix de Femmes est donc la première et l'unique association française spécialisée et entièrement dédiée au soutien des victimes confrontées au mariage forcé.

**Une mission que nous poursuivons  
avec la même détermination depuis 28 ans !**

**Le mariage forcé est une pratique plus répandue en France et dans le monde qu'on ne le pense.**

En 2016, cette pratique a touché 15,4 millions de personnes dans le monde<sup>1</sup>.

Le mariage forcé touche davantage les filles que les garçons, puisque 1 jeune femme sur 5 dans le monde est mariée avant 18 ans

pour 1 garçon sur 25<sup>2</sup>, ceci témoignant d'un problème sociétal avec et de normes patriarcales pesant lourdement sur les femmes.

**Par ailleurs, les statistiques sur le mariage forcé concernent principalement les mariages infantiles, notamment celles produites par l'UNICEF, et excluent les personnes majeures, ce qui révèle un manque important de données et souligne un phénomène encore insuffisamment étudié.**

Bien qu'il soit souvent présenté comme généré par un cumul d'injustices (pauvreté, insécurité, accès limité à l'éducation...) ou l'apanage d'une religion, le mariage forcé est en réalité un phénomène multifactoriels et observable dans le monde entier. Il soulève par ailleurs des questions sociales importantes, telles que la question de l'égalité entre les genres et les rapports de domination. Il est aussi une atteinte à la dignité humaine,

une privation de la liberté de choisir et d'aimer. Le mariage forcé constitue ainsi une grave violation des droits humains, porte atteinte à l'intégrité physique et psychologique en imposant notamment des relations sexuelles non consenties, et peut compromettre la scolarité, la vie professionnelle, voire la vie même des victimes en cas de violences ou de grossesses forcées.

En France, l'invisibilisation persistante du mariage forcé révèle les limites et les dysfonctionnements de la prise en charge des victimes de cette violence par les pouvoirs publics. L'absence d'une définition juridique et autonome du mariage forcé, combinée à une mauvaise interprétation du principe de laïcité et à la peur de stigmatiser favorise un cadre social et politique dans lequel les pratiques illégales de mariage forcé perdurent.

Dans ce contexte, Voix de Femmes joue un rôle essentiel pour lutter contre les préjugés et pallier le manque de repérage des situations à risques et l'engagement insuffisant des pouvoirs publics. Elle met son expertise au service des victimes, des professionnel.le.s et des partenaires, et contribue à l'évolution des politiques publiques en faveur des droits des femmes et des minorités concernées.



## **Notre définition du mariage forcé**

---

Le mariage forcé désigne toute union, civile, religieuse ou coutumière, dans laquelle l'une des deux personnes, et parfois les deux, ont subi des pressions et/ou des violences physiques, sexuelles ou psychiques pour les y contraindre.



# 3

## LA RAISON D'ÊTRE ET LES OBJECTIFS



Investie de toute la résilience de sa fondatrice et forte de son ancrage historique, Voix de Femmes œuvre pour briser le silence autour du mariage forcé et en faire une cause pleinement reconnue comme une violence globale, systémique et intolérable.

Née d'une expérience vécue et transformée en engagement collectif, l'association agit pour que chaque personne puisse disposer librement de sa vie, de son corps et de ses choix affectifs, à l'abri de toute contrainte. À la croisée de l'accompagnement, de la

prévention et du plaidoyer, Voix de Femmes se donne pour mission de sécuriser les parcours de sortie des victimes, de rendre visible une violence encore largement invisibilisée, et de faire évoluer durablement les réponses institutionnelles.

Elle porte l'ambition d'une société qui bannisse toute contrainte au mariage, qui protège la liberté d'aimer et dans laquelle les droits fondamentaux prévalent sur toutes formes de pressions sociales, culturelles ou familiales.

**Plusieurs objectifs guident nos actions, nourrissent notre engagement et donnent du sens à notre travail :**

**Contribuer à l'éradication du mariage forcé en France et à l'international, en le faisant reconnaître comme une violence spécifique relevant pleinement des droits humains.**

**Garantir une protection effective et universelle aux victimes, en sécurisant des parcours de sortie adaptés, coordonnés et durables.**

**Transformer durablement les normes sociales et les représentations qui permettent l'existence du mariage forcé, en agissant sur les inégalités de genre et les rapports de domination.**

**Renforcer les systèmes de réponse institutionnels (juridiques, sociaux, éducatifs) afin d'améliorer le repérage, la prise en charge et la prévention des situations à risque.**

**Produire et diffuser une expertise de référence sur le mariage forcé, afin d'éclairer les politiques publiques et les pratiques professionnelles.**

**Intégrer durablement la prévention du mariage forcé dans les politiques éducatives, notamment en incluant les risques spécifiques liés à cette violence dans les programmes d'éducation à la vie affective et sexuelle, afin de favoriser une compréhension précoce des droits, du consentement et des situations de contrainte.**

# 4

## LES VALEURS



**Les valeurs humanistes de Voix de Femmes sont au cœur de nos actions, notamment de notre accompagnement. Elles constituent un socle commun dans lequel chacun et chacune peut se reconnaître, afin de poursuivre ensemble la lutte contre le mariage forcé.**

### Libre disposition de soi-même

L'association Voix de Femmes œuvre pour que la libre disposition de soi, de son corps, de son intégrité physique et psychique, devienne une réalité pour toutes et tous. Ceci implique la liberté de refuser un mariage forcé et son corollaire : la liberté d'aimer. Nous défendons un projet de société où chaque individu puisse mener sa vie affective et sexuelle selon ses désirs et ses convictions, sans entrave ni jugement.

### Dignité

L'association Voix de Femmes s'engage activement à défendre la dignité des personnes, un principe primordial qui constitue le socle de tous les droits humains. Or, le mariage forcé ne respecte ni la victime, ni sa liberté, et constitue une atteinte au droit de la personne, au respect de sa vie privée. À ce titre, nous œuvrons également à la reconnaissance des choix individuels dans les relations affectives et matrimoniales.

### Égalité de genre

L'association Voix de Femmes défend l'égalité de genre en combattant activement le mariage forcé, une pratique qui affecte principalement les femmes et les jeunes filles mais aussi les garçons et les hommes. Nous défendons également les droits des personnes LGBTQIA+ et assurons leur accompagnement face à la violence du mariage forcé qui les affecte particulièrement.

## Laïcité

L'association Voix de Femmes respecte la liberté de conscience et les croyances individuelles de façon neutre et non discriminatoire. Elle offre aux victimes de mariage forcé un soutien impartial et sécurisé dans le respect de la diversité des philosophies et des croyances. Voix de Femmes agit, par sa lutte contre le mariage forcé, contre toutes formes de discrimination, d'oppression ou de coercition fondée sur des préceptes sociétaux, coutumiers, religieux ou culturels.

## Interculturalité

L'association Voix de Femmes respecte et reconnaît la diversité des cultures, des origines et des croyances et garantit un espace de soutien respectueux et sécurisé favorisant la coexistence de ces singularités. Ce dernier permet à chaque victime d'aborder son vécu sans être jugée. Nous luttons contre l'essentialisation qui réduit les personnes concernées à leur origine, produit du relativisme culturel ainsi qu'une stigmatisation conduisant à des discriminations sexistes et racistes.

## Solidarité

L'association Voix de Femmes développe une solidarité active avec les associations féministes, ses partenaires institutionnels et les victimes de violences. Cette solidarité repose sur la conviction que la lutte contre ces violences nécessite une action collective, un soutien mutuel entre les acteurs et une attention constante aux personnes concernées. Elle se traduit par un engagement à agir aux côtés des victimes et à garantir l'inconditionnalité de l'aide apportée aux bénéficiaires accompagnés par le dispositif SOS Mariage Forcé.

# 5

## LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

Voix  
DE FEMMES



La gouvernance de VDF est assurée par un conseil d'administration actuellement composé de 4 administrateurs et administratrices et s'appuie sur des principes de transparence, de collégialité et de responsabilité partagée.

Nous mettons en œuvre une gouvernance en lien étroit avec l'équipe salariée afin d'assurer nos missions d'accompagnement, de prévention et de plaidoyer.

Cela permet également de répondre plus finement aux besoins de nos publics, ainsi que de garantir l'efficacité de

notre collaboration et de nos échanges avec nos partenaires associatifs et institutionnels. L'équipe salariée de notre association, composée à ce jour d'une directrice des programmes, d'une chargée d'accompagnement et d'une assistante de direction, est ainsi une force de proposition qui nourrit les décisions du CA.

Cette équipe est assistée par des bénévoles qui s'engagent par la signature d'une charte, au respect des valeurs de l'association et concourent à la réalisation de ses objectifs.

**Les actions de Voix de Femmes sont présentées chaque année dans un rapport d'activité soumis à l'approbation de l'assemblée générale des adhérents et communiqué à nos financeurs.**

L'action de Voix de Femmes comporte trois axes complémentaires : prévenir, accompagner et porter un plaidoyer.

Elle s'adresse à différents bénéficiaires : victimes, professionnel.le.s, public scolaire, associations, etc.

Nous défendons une approche intersectionnelle et féministe attentive au continuum des violences vécues. Ainsi, nous proposons un accompagnement respectueux et un espace d'écoute adapté, en considérant le mariage forcé comme une violence de genre ancrée dans des normes patriarcales, plutôt que culturelles ou religieuses.

Voix de Femmes adopte une approche structurée et complémentaire de ses actions, pensées comme un continuum d'intervention face au mariage forcé.

**L'association intervient directement auprès des victimes en assurant leur accompagnement. En outre, elle agit pour la prévention de cette violence par ses actions de sensibilisation du grand public et de formation auprès des professionnel.le.s. Enfin, elle agit sur le cadre sociétale par des actions de plaidoyer visant à faire évoluer les politiques publiques.**

Cette méthodologie repose sur une coopération renforcée avec un réseau de partenaires, mobilisés tant pour l'accompagnement que pour l'orientation des victimes (hébergement, soutien juridique, administratif ou psychologique). Dans ce contexte partenarial, nous contribuons au soutien de leurs capacités d'intervention, en tant que structure ressource pour l'orientation des personnes concernées et en vue d'améliorer leur prise en charge.



A ce titre, la mission de Voix de Femmes est prioritairement centrée sur les victimes et leurs besoins spécifiques, afin de permettre à chacun.e de se protéger efficacement du mariage forcé.

Dans ce but nous garantissons l'inconditionnalité et la gratuité d'accès à nos services, dès lors qu'elles résident habituellement en France. L'accompagnement que nous proposons repose sur une approche individualisée et globale :

**Individualisée car chaque victime bénéficie d'un suivi personnalisé adapté à ses besoins et à ses attentes ;**

**Globale car il prend en compte tous les paramètres nécessaires à la reconstruction des victimes .**

# 7

## LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les actions mises en œuvre par Voix de Femmes traduisent concrètement nos valeurs et visent à accompagner, sensibiliser et agir, afin de poursuivre ensemble la lutte contre le mariage forcé.

### I. Accompagnement

Depuis sa création, l'association Voix de Femmes a développé un dispositif global d'accompagnement SOS Mariage Forcé, qui offre de:

**Assurer** une écoute bienveillante et un accompagnement global, individualisé et sécurisé des victimes (psychologique, juridique, social, administratif).

**Développer** des outils d'anticipation et de gestion du risque pour prévenir les situations de passage à l'acte (signalement en cas de risques de départ forcé, mariage imminent).

**Garantir** la sécurité des victimes, notamment par la mise à disposition rapide de solutions d'hébergement sécurisé et confidentiel en partenariat avec différents acteurs.

**Renforcer** la coordination avec les acteurs institutionnels (justice, police, services sociaux, diplomatie) pour sécuriser les parcours, y compris à l'international.

**Contribuer au rapatriement** depuis l'étranger en coopérant avec les autorités françaises, afin d'assurer le retour en sécurité des victimes maintenues contre leur volonté hors du territoire national.

## II. Prévention

L'association Voix de Femmes développe une stratégie de prévention diversifiée visant à lutter contre les risques de mariage forcé et à favoriser leur détection précoce. Elle propose des formations ciblées et personnalisées à destination de professionnels (travailleurs sociaux, personnels éducatifs, acteurs de santé, forces de l'ordre, etc.) ainsi qu'à différents publics (la jeunesse est une priorité).

Ces formations et sensibilisations ont pour objectif de renforcer les capacités de repérage des situations à risque, de mieux comprendre les mécanismes des violences en jeu (risques particuliers liés aux violences perpétrées au nom de "l'honneur", systèmes de contrôle coercitif, etc...).

**Déployer** des actions de sensibilisation auprès des jeunes, prioritairement en milieu scolaire, pour favoriser la connaissance des droits et le repérage précoce.

**Promouvoir** une culture de la prévention fondée sur l'égalité de genre, la liberté individuelle et la lutte contre toutes les formes de violences.

**Mener** des campagnes de communication nationales et internationales pour rendre visible les pratiques de cette violence et favoriser le recours à l'aide.

**Contribuer** à l'intégration des risques liés au mariage forcé dans les dispositifs EVARS, par la conception de modules pédagogiques adaptés et leur expérimentation dans des établissements scolaires.

### A l'intention des professionnel/les :

- **Former et accompagner** les équipes éducatives (enseignant.es, infirmier.es, personnels sociaux) et professionnels travaillant auprès de mineurs afin de renforcer leurs capacités de repérage, d'écoute et d'orientation sécurisée.
- **Diffuser** des protocoles, guides et référentiels communs
- **Concevoir et diffuser** des outils pédagogiques adaptés (supports interactifs, scénarios, ressources numériques) permettant d'identifier les signaux faibles et de déconstruire les idées reçues.
- Structurer un réseau de partenaires, formés et labellisés, capables de signaler et d'orienter de manière coordonnée sur le territoire.

### III. Plaidoyer

Enfin, Voix de Femmes plaide pour une meilleure prise en compte du mariage forcé dans les politiques publiques et une meilleure connaissance par les acteurs institutionnels.

**Porter** un plaidoyer actif pour renforcer le cadre législatif et les dispositifs de protection des victimes de préférence à la voie pénale.

**Soutenir** l'intégration officielle de la prévention du mariage forcé dans les référentiels nationaux d'éducation et de prévention des violences, en s'appuyant sur les retours d'expérimentation de terrain.

**Développer** le recueil de données fiables et exploitables pour objectiver le phénomène et soutenir la décision publique.

**Contribuer** à la reconnaissance institutionnelle du mariage forcé comme une violence spécifique inscrite dans le continuum des violences de genre et du contrôle coercitif.

**Influencer** les politiques publiques aux niveaux national, européen et international, en lien avec les réseaux d'acteurs engagés en faveur d'une meilleure protection des victimes.

## I. Accompagnement

À horizon 2026–2030, l'association se fixe pour cap de renforcer, structurer et diversifier ses actions de prévention, et son dispositif d'accompagnement, afin de mieux répondre aux besoins croissants et aux situations de plus en plus complexes liées au mariage forcé. Ces évolutions seront déployées de manière progressive, en fonction des moyens humains, techniques et financiers mobilisables.

**Une première orientation** vise à améliorer l'accessibilité du dispositif SOS Mariage Forcé, notamment à travers un élargissement des horaires d'accueil, afin de mieux s'adapter aux contraintes des jeunes femmes et des professionnelles de première ligne.

**L'association entend également** poursuivre le développement de modes de contact plus accessibles et sécurisés, notamment via des outils de messagerie instantanée. Ces canaux, déjà mobilisés dans le cadre de l'accompagnement, présentent des avantages significatifs en termes de discrétion, de rapidité et d'expérience utilisateur par les victimes.

**Dans une logique de changement d'échelle,** l'association ambitionne également de contribuer à la structuration d'une réponse nationale, à travers un projet de ligne gratuite dédiée au mariage forcé. Sous réserve de financements, ce projet pourrait s'accompagner d'une campagne d'information digitale visant à renforcer la visibilité du dispositif et à faciliter son identification par les publics concernés.



**Par ailleurs**, la consolidation des outils de pilotage constitue un axe structurant, avec l'amélioration en cours de notre logiciel de suivi des victimes. Cet effort vise à affiner la connaissance des situations accompagnées, renforcer le suivi des parcours et objectiver l'impact des actions menées.

**En complément**, la création d'un fonds d'urgence constitue un objectif prioritaire à long terme, afin de sécuriser les situations de fuite immédiate. Ce dispositif permettrait de répondre aux délais d'accès à l'hébergement en finançant des solutions transitoires, limitant ainsi les périodes d'exposition au danger.

**Enfin**, l'association souhaite explorer le développement d'outils numériques dédiés à l'anticipation des situations de danger, tels qu'un « Passeport Sécurité numérique ».

Ce type de solution viserait à mettre à disposition des ressources pratiques et sécurisées (documents essentiels, contacts utiles, protocoles d'action), afin de renforcer la capacité d'agir des jeunes femmes en situation de risque.

**Dans son ensemble, cette stratégie vise à consolider un dispositif d'accompagnement à la fois plus accessible, plus réactif et mieux outillé, tout en garantissant un haut niveau d'exigence en matière de sécurité et d'adaptation aux réalités vécues par les victimes.**

## II. Prévention

L'association souhaite structurer une stratégie de prévention visant à renforcer la capacité des professionnel.le.s et des jeunes à identifier, comprendre et prévenir les situations de mariage forcé. Cette approche repose sur la production d'outils adaptés, leur diffusion à large échelle et l'évolution des pratiques professionnelles.

Dans ce cadre, un travail de **mise à jour et d'enrichissement des contenus de formation et de sensibilisation** sera poursuivi, afin de garantir leur adéquation avec les réalités actuelles du terrain et les besoins des publics accompagnés.

**L'association envisage également** le développement de nouveaux supports pédagogiques, notamment un jeu de cartes scénarisées intitulé « Reconnaître et réagir ».

Cet outil aurait pour objectif de faciliter l'identification des signaux d'alerte, de décrypter les mécanismes de pression et d'orienter vers des réponses adaptées.

Il pourrait être décliné en plusieurs versions, à destination des professionnel.le.s et des publics scolaires, et mobilisé dans des contextes éducatifs et socio-éducatifs.

**Par ailleurs,** l'association ambitionne de mettre en place un réseau de partenaires labellisés, réunissant des structures formées ou disposant de ressources spécifiques sur la question du mariage forcé.

Ce réseau viserait à améliorer la lisibilité des acteurs engagés, à faciliter les orientations et à soutenir la montée en compétence des professionnel.le.s. À terme, il pourrait contribuer à une cartographie nationale des ressources.



En complément, un travail de **diversification des formats** sera engagé autour des outils existants ; notamment, le déploiement du **jeu LINA** qui vise à mieux refléter la pluralité des parcours et des situations (mineur.es, jeunes majeures, situations à l'étranger, parcours masculins), afin de favoriser leur appropriation par différents publics.

**Enfin**, la diffusion des ressources déjà produites constitue un axe prioritaire. L'association entend renforcer l'accessibilité de sa boîte à outils pédagogique. Ces outils participent à la déconstruction des représentations biaisées et s'inscrivent dans le respect des principes posés par la Convention d'Istanbul, notamment en matière de lutte contre le relativisme culturel.

**Dans son ensemble, cette stratégie vise à faire émerger une culture commune de prévention, fondée sur une meilleure compréhension des risques, une capacité accrue à agir précocement et une mobilisation coordonnée des acteurs.**

### III. Plaidoyer



Depuis plusieurs années, Voix de Femmes a structuré son plaidoyer autour de l'instauration d'une Journée internationale de lutte contre le mariage forcé. **Dans la continuité de ce projet, l'association a adopté pour la période 2026-2030 une stratégie de plaidoyer qui ne soit pas moins ambitieuse mais plus progressive.** Elle vise un plaidoyer institutionnel et des actions ciblées, mobilisant son réseau de professionnel.le.s et d'expert.e.s sur la question du mariage forcé.

**L'objectif reste inchangé depuis 1998 : contribuer à l'éradication du mariage forcé en France et dans le monde et débloquer les ressources nécessaires pour accompagner les personnes victimes de cette pratique.**

**Dans cette perspective,** VDF développera et offrira, dans le cadre de ses actions de Prévention et de Plaidoyer ; des "labels" qui permettront aux partenaires de son réseau de s'inscrire dans un cadre identifié et légitime. Plusieurs actions historiquement liées à la Journée internationale, seront reprises. Parmi elles, Voix de Femmes souhaite élaborer un argumentaire « En finir avec les idées reçues sur le mariage forcé », destiné à déconstruire les stéréotypes et à mieux visibiliser les violences liées à cette pratique.

**L'association souhaite, par ailleurs,** continuer un podcast que nous avons commencé à organiser. Celui-ci vise à sensibiliser le grand public, à briser le tabou entourant le mariage forcé et à dépasser les approches culturalistes qui en minimisent la gravité.

**Voix de Femmes ambitionne également** de mettre en place une campagne d'affichage dans les réseaux de transports d'Île-de-France et de grandes villes afin de renforcer la notoriété de l'association et élargir son périmètre d'influence.

**En outre**, l'association a pour projet d'organiser un appel à publications universitaires sur les pratiques du mariage forcé, en français et en anglais, qui viendra consolider l'expertise scientifique de Voix de Femmes et appuyer la légitimité de ses labels.

**L'organisation d'un concours d'éloquence** sur le même thème permettra la sensibilisation des milieux lycéens et la visibilité de l'association auprès de ceux-ci.

**Enfin**, la mise en place d'un dispositif de parrainage visera à élargir le réseau de soutien et à renforcer l'ancrage institutionnel de Voix de femmes.

Afin de donner une **dimension internationale** à son action de plaidoyer, Voix de Femmes a l'ambition de **participer à la création d'un réseau européen d'expert.e.s engagé.e.s contre le mariage forcé** (professionnel.le de santé, chercheurs.euses, diplomates) afin de partager les bonnes pratiques, consolider une expertise commune et structurer un plaidoyer coordonné à l'échelle européenne. Cette dynamique contribuera à **légitimer et soutenir les associations locales** et à renforcer l'impact de la lutte à une échelle supérieure.

Enfin, l'association s'engage à participer activement aux **espaces de plaidoyer locaux, nationaux, européens et internationaux**, en s'inscrivant dans des dynamiques partenariales et en se positionnant comme force de proposition dans la lutte contre le mariage forcé et toutes les formes de violences associées. Voix de Femmes s'engage dans ce cadre à **développer des outils statistiques sur le mariage forcé et l'accompagnement des victimes** afin de produire des données réalistes et accessibles, mobilisables par l'ensemble des acteurs concernés.

Voix de Femmes accorde une attention particulière à l'utilité sociale de ses actions, tant pour les personnes concernées par le mariage forcé que pour le grand public, dans une démarche de transparence et une logique d'amélioration continue de ses différents modes d'intervention. Nous nous efforçons en conséquence de mesurer notre impact et d'évaluer l'utilité de nos actions d'accompagnement, de prévention et de plaidoyer au plus précis et au plus juste possible :

Afin de rendre compte avec précision de l'activité menée dans le cadre du dispositif SOS Mariage Forcé ainsi que de l'évolution des besoins identifiés, nous recueillons des indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs à chaque victime. Cela nous permet de mesurer précisément l'évolution de chaque situation ainsi que les résultats obtenus. L'ensemble de ces informations est intégré dans notre logiciel de statistiques internes afin de produire des analyses cohérentes tant sur le plan qualitatif que sur l'évolution globale des situations rencontrées.

Nous veillons de même à évaluer l'impact de nos actions de prévention grâce à la mise en place d'outils d'évaluation : questionnaires de satisfaction à l'issue de nos formations, évaluations à destination des accompagnant.es. Nous complétons ces éléments par des indicateurs quantitatifs : nombre d'interventions réalisées, nombre de participant.e.s, diversité des publics concernés.

Enfin, nous évaluons nos actions de plaidoyer au moyen de plusieurs indicateurs : nombre de réunions partenariales au cours de l'année, nombre de projets engagés ayant ou non abouti. S'agissant de nos actions de communication, nous relevons mensuellement les statistiques de chaque réseau afin de produire un aperçu global et quantitatif des publics touchés par ceux-ci.

**Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration de nos interventions et de notre contribution à la lutte contre le mariage forcé en France et dans le monde.**

Rédaction : Léa BALLOT, Magdaléna CARITA, Juliette GOUCHAULT, Clémence TORRES, Marine-Emmanuelle LAMOUR, Dominique BARTHE-BOUGENAU, Salimata COULIBALY, Cindy DUHAMEL et Karen BERTHOME.

Conception graphique : Juliette GOUCHAULT



voix

Siège social : Maison de Quartier, place des Linandes Beiges 95000 Cergy  
<https://association-voixdefemmes.fr/>  
contact@voixdefemmes.eu - 01 30 31 55 76

**Dispositif d'accompagnement des victimes :**

**SOS Mariage Forcé - [contact@sos-mariageforce.org](mailto:contact@sos-mariageforce.org) - 01 30 31 05 05**